

2. Les charges de la C.A.E

2-1 Des charges de la comptabilité générale aux charges de la C.A.E.

- **Les charges incorporables**

Ce sont celles qui constituent le coût de revient et qui ont une relation logique avec la réalisation des produits jusqu'à la vente.

- **Les charges non incorporables :**

Il s'agit de charges de la comptabilité générale dont on ne tient pas compte dans la comptabilité analytique d'exploitation. Leur éloignement est justifié par le fait qu'elles n'ont pas une relation directe avec l'activité normale de l'entreprise, ou encore elles ne sont pas indispensables pour la réalisation des produits.

Exemple : les charges non courantes, les dotations des frais préliminaires,...

- **Les charges supplétives :**

Il s'agit de charges qui n'existent pas en comptabilité générale mais qui sont prises en compte par la comptabilité analytique d'exploitation pour des raisons d'ordre économique ou de gestion.

Exemple : les prélèvements de l'exploitant, la rémunération des capitaux propres,

Charges incorporés ou Charges de la CAE = charges de la comptabilité générale – charges non incorporables + charges supplétives

Nota : les charges de la comptabilité générale sont aussi appelées **charges par nature**.

2-2 Classification des charges de la C.A.E.

Charges de la CAE = Charges directes + charges indirectes

2-2-1 Les charges directes

Ce sont celles qui peuvent facilement être affectées aux coûts.

Les deux catégories de charges directes sont:

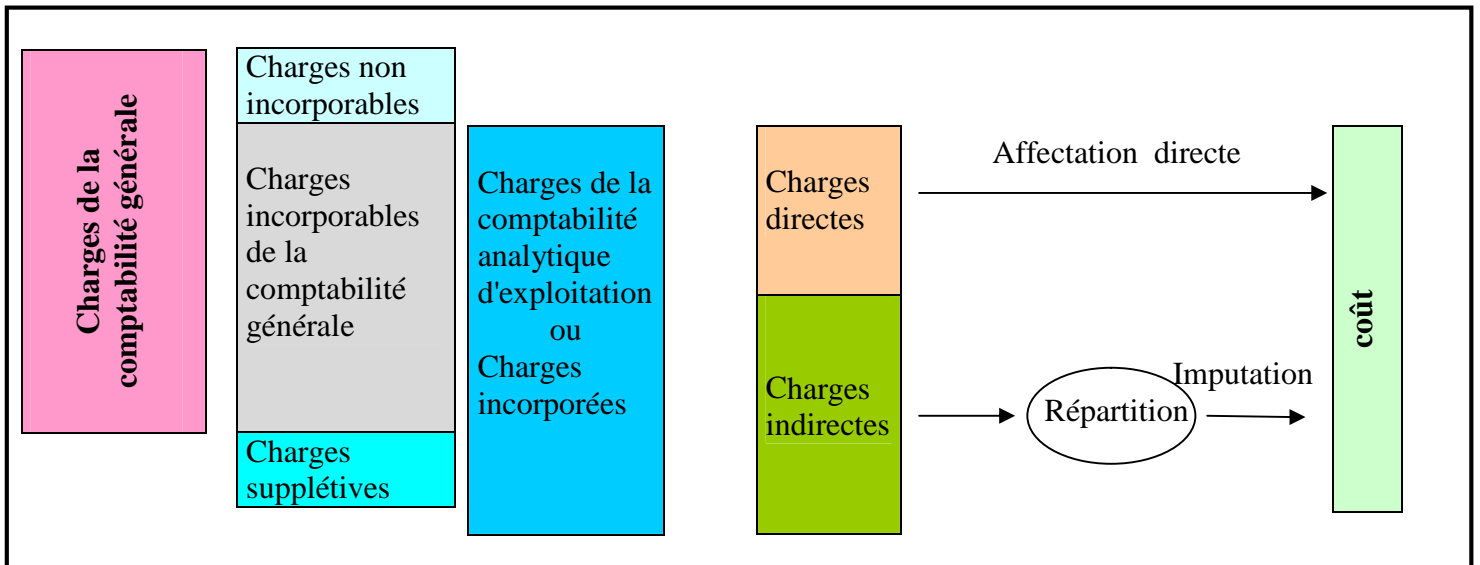
- **Les matières et les fournitures**, qui sont nécessairement des charges directes lorsqu'elles entrent dans la composition des produits fabriqués.
- **La main d'œuvre directe (MOD)**: il s'agit des frais de personnel résultant des travaux effectués sur un seul produit.

2-2-2 Les charges indirectes

Ce sont des charges qui concernent plusieurs coûts.

Exemple : charges d'entretien, consommation de matières et certaines charges de personnel (personnel de l'administration, les cadres,...)

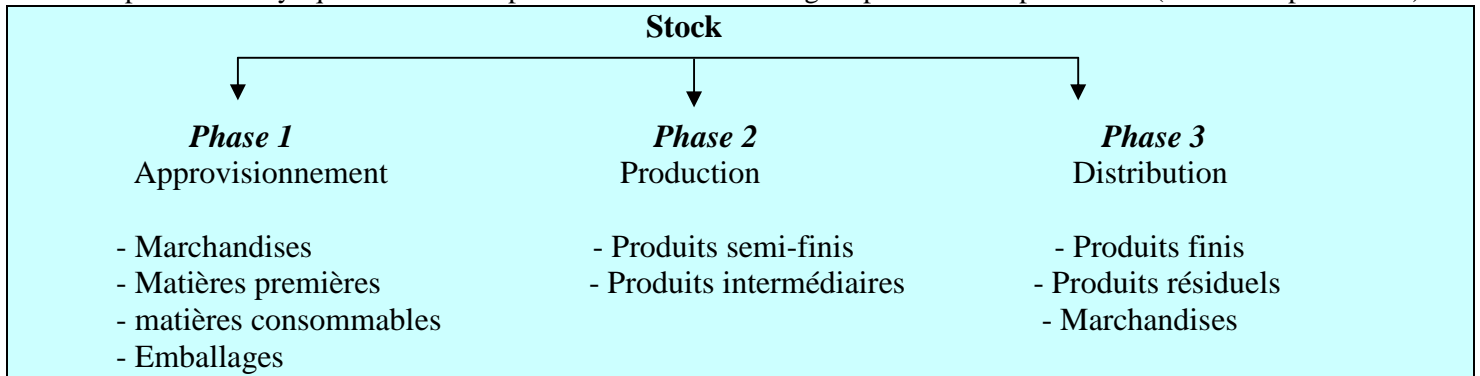
Les charges indirectes doivent subir un traitement avant d'être imputées au coût dans un tableau appelé **tableau de répartition des charges indirectes**.



3-Traitement des stocks

En comptabilité générale, la tenue de compte de stocks est une obligation légale (livre d'inventaire). L'inventaire est effectué, en principe, à la fin de l'exercice d'une manière extra-comptable (L'inventaire physique).

La comptabilité analytique tient les comptes de stocks tout au long du processus de production (inventaire permanent).



Notion d'inventaire

L'inventaire intermittent des stocks est la méthode retenue par la comptabilité générale pour évaluer périodiquement (notamment à l'inventaire) les stocks.

L'inventaire permanent des stocks est la méthode retenue par la comptabilité de gestion pour suivre, grâce à l'enregistrement des entrées et des sorties, l'évolution du stock en quantité et en valeur. Ce là peut se faire selon le **PCM** par **2 méthodes** : le premier entré premier sorti (PEPS) ou le coût moyen unitaire pondéré (après chaque entrée ou à la fin de la période).

Evaluation des entrées

- Les entrées de marchandises, matières et fournitures sont évaluées au coût d'achat.

Le coût d'achat, encore appelé **coût d'acquisition**, correspond au coût supporté par l'entreprise pour acheter ses matières premières. Il comprend le prix d'achat (indiqué sur la facture du fournisseur) majoré des frais engagés à cette occasion (ex. main d'œuvre des salariés chargés de déchargement, amortissements des matériels utilisés pour la mise en stock, transport, assurances,...).